

Madame, Monsieur

J'ai bien reçu et pris connaissance de votre courrier dans lequel vous me sollicitez sur les associations portugaises et lusophones en France.

Je vous prie donc de prendre connaissance de mes réponses à vos questions, auxquelles j'y ai apporté un intérêt tout particulier.

En espérant vous avoir convaincu, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Benoît Hamon

1. Que comptez-vous faire pour développer l'enseignement de la langue portugaise en France à tous les niveaux scolaires ? Quelles mesures prendrez-vous pour accroître l'ouverture de cours et le recrutement de professeurs de portugais ?

Alors que le portugais est la 6e langue la plus parlée dans le monde, le nombre de ceux qui l'apprennent en France incite à son développement. En effet, d'après le Ministère de l'Éducation nationale, dans le second degré, à la rentrée 2014, seuls 16.221 élèves apprenaient le portugais contre 233.425 pour l'italien, 837046 pour l'allemand et 2 593 230 pour l'espagnol.

C'est pourquoi je souhaite renforcer la coopération bilatérale dans le domaine linguistique initiée en 2016 par Najat Vallaud-Belkacem et Tiago Brandão Rodrigues, les Ministres français et portugais de l'Éducation.

Concrètement, je poursuivrai le remplacement des Enseignements de Langue et Culture d'Origine (ELCO) - largement décriés - par le nouveau dispositif d'Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (EILE) qui bénéficiera d'un encadrement, d'un accompagnement et d'une coordination renforcés entre les ministères des deux pays tant du point de vue de la pédagogie et des programmes que des enseignants mis à disposition. Le Portugal a accepté d'être le partenaire de la France pour que ce projet pionnier puisse commencer à être mis en œuvre dès la rentrée 2016.

Cette évolution est déterminante car elle permettra de consolider le portugais comme langue vivante étrangère dans le système éducatif français en permettant, dans le cadre du nouveau dispositif EILE, à tous les élèves qui le souhaitent de commencer à l'apprendre dès le premier degré, et de le poursuivre ensuite dans le second degré. Cet objectif de continuité est essentiel pour encourager davantage d'élèves à apprendre le portugais tout au long du second degré.

Avant la fin de l'année, je signerai un nouvel accord de coopération éducative et linguistique avec le Portugal qui fera de la promotion de la langue et de la culture portugaise une priorité.

2. Quelle est votre position par rapport à l'Union Européenne et au statut de citoyen européen des ressortissants des pays membres résidant en France ? Comptez-vous faire respecter les droits des travailleurs européens en France, en particulier ceux des travailleurs détachés ? Que pensez-vous de la mise en place de la « clause Molière » ?

Face au départ du Royaume-Uni de l'UE et aux menaces de fragmentation de celle-ci, ma priorité sera la défense du projet européen. Il faut proposer un autre chemin pour l'UE qui n'est ni celui du retour aux États-nations ni celui de l'austérité économique accompagnée du déficit démocratique. J revendique mon engagement européen. La France en a été un acteur clé, l'un des membres fondateurs. Je veux désormais convaincre les Français qu'il existe un chemin pour réorienter l'Union européenne et construire une Europe solidaire et désirable.

La meilleure façon, à mes yeux, de renforcer la légitimité de l'Union européenne, c'est de bâtir une Europe solidaire, plus démocratique, et de faire reculer la concurrence fiscale et sociale. Ainsi, la lutte contre l'optimisation fiscale en établissant une taxe sur les multinationales est une de mes priorités. Sur le plan social, je veux mettre fin à la concurrence entre les peuples en demandant une révision de la directive travailleurs détachés et la mise en œuvre d'un socle européen des droits sociaux. Ma préoccupation est de mettre en place une réelle protection des droits des travailleurs. En cela, je m'oppose à la clause Molière qui n'est autre qu'une mesure discriminatoire remettant en cause le droit européen.

3. Quelle est votre position par rapport à la loi de nationalité ainsi que les conditions d'obtention de la naturalisation française ?

Notre République est riche de ceux qu'elle accueille. On ne compte plus ces personnalités qui ont fait l'honneur de la France, qui ont contribué à sa culture et qui, pourtant été nés sous une autre nationalité. L'acquisition de la nationalité française ne doit ni être bradée, ni réservée à quelques uns. La loi pose des critères dont certains sont peut-être à revoir. Les voies d'acquisition de la nationalité française sont multiples et chacun induit des conditions différentes de durée de séjour, de démonstration du lien d'attachement à notre pays.

4. Etes-vous plutôt favorable à l'intégration ou à l'assimilation des étrangers en France et de quelle manière ?

La France est riche de sa diversité. Devenir Français n'implique pas d'effacer toute trace de ses racines ou de son histoire. Devenir Français, c'est adhérer aux valeurs de la République, ces valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité. C'est se voir reconnaître par elle comme un citoyen, avec des droits et des devoirs. Je suis, par conséquent, favorable à l'intégration des étrangers en France. De manière générale, l'intégration doit se faire par le travail. En tant que ressortissant de l'Union européenne, les portugais ont le droit de travailler en France. Pour les étrangers qui ne sont pas ressortissants de l'Union européenne, je veux permettre aux demandeurs d'asile de pouvoir travailler, l'objectif étant de donner plus d'autonomie et de renforcer les soutiens aux associations oeuvrant pour l'alphabetisation.

5. Quelle place donnez-vous aux associations comme la nôtre et nos adhérentes dans la diversité culturelle en France et quels moyens comptez-vous leur dédier pour développer leurs actions ?

Mon projet a pour objectif de défendre une République bienveillante et humaniste. Je souhaite que chacun quel que soit son milieu d'origine, puisse réussir, s'émanciper et trouver sa place dans la société. La diversité culturelle fait partie intégrante de ma vision de la société. Ainsi, il est important de donner les moyens aux associations comme la vôtre d'exister à un niveau local et national car elles font vivre la diversité au sein de notre République.

6. Avez-vous un message particulier à faire passer aux Portugais de France et aux Français d'origine portugaise ?

Je souhaite que les Portugais de France et les Français d'origine portugaise se sentent chez eux en France. Cette diversité culturelle fait la beauté de l'Union européenne et de la France. Nous avons une belle et longue histoire avec le peuple portugais, je souhaite qu'elle continue. À titre personnel, mon déplacement au Portugal, le premier à l'étranger dans ma campagne, fut très enrichissant. Le Portugal est la preuve qu'un gouvernement de gauche qui allie les socialistes, les communistes et les radicaux de gauche rester fidèle à son programme tout en réduisant le déficit et sans avoir recours à des mesures d'austérité.